



Le Croisillon 18 rue Saint-Marc 67000 STRASBOURG

Téléphone : 03 88 23 54 32



## Fiche d'inscription pour la colonie de vacances à Vieux-Boucau du 16 au 23 juillet 2023

**Merci d'écrire lisiblement au stylo noir**

### L'enfant :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Sexe :  F  M

Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ lieu de naissance : \_\_\_\_\_ âge : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

Carte d'identité ou passeport n° : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

As-tu un ami inscrit à ce séjour :  Oui  Non Si oui, qui est-ce ? \_\_\_\_\_

Est-ce ta première colonie de vacances :  Oui  Non

Photo

### Les parents

Nom du représentant légal : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Les deux parents sont titulaires pleinement et conjointement de l'autorité parentale :  Oui  Non (si non, veuillez fournir les justificatifs)

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone de la mère : domicile : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ portable : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ travail : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Téléphone du père : domicile : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ portable : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ travail : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Personne à prévenir en priorité : \_\_\_\_\_

Compagnie d'assurance : \_\_\_\_\_ Numéro de police : \_\_\_\_\_

Comment avez-vous eu connaissance de ce séjour ?  Flyer  Bouche à oreille  Autre, précisez : \_\_\_\_\_

### **Règlement :**

- Je règle la carte de membre de 20€
- Je règle la totalité de la somme due :  en un seul chèque  en chèques vacances  en CESU  en espèces  en CB
- Je règle l'acompte de 200€ aujourd'hui et m'engage à régler la différence au plus tard le 23 juin 2023
- Je règle en 4X par chèque : je joins un chèque d'acompte de 200€ et trois autres chèques
- Je règle l'acompte de 200€ aujourd'hui et souhaite être prélevé en plusieurs mensualités à définir (au plus tard le 23 juin 2023)

### **Important :**

Le délai d'annulation d'inscription est fixé au **12 mai 2023**. Au-delà de cette date, la totalité du séjour sera due. Dans tous les cas, l'acompte de 200€ ne sera pas remboursé. Nous vous invitons à vous référer au contrat d'accueil.

En cas d'annulation de notre part, les sommes versées seront entièrement remboursées.

### **Droit à l'image :**

Je soussigné(e), .....

- Autorise
- N'autorise pas

L'association La Croisée des Chemins à utiliser l'image vidéo ou photographique de mon enfant afin de communiquer avec ses supports internes ou externes. Lesdits supports sont les suivants :

- Site internet : croisillon.org (blog ou page)
- Blog : croisicolo.blogspot.fr
- Affichage interne (dans les locaux de l'association ou dans les locaux des établissements du Gymnase)
- Page Facebook du Croisillon

La Croisée des Chemins ne pourra être tenue responsable de tout problème technique lié à la reproduction des images.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans. Elle est personnelle et vaut pour tous les supports mentionnés ci-dessus.

Je déclare avoir lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Fait le : .....à .....

Signature :